



Séance du 4 octobre 2023 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°02/2023 – Arrêté d'imposition 2024
5. Elections – Démissions
6. Informations de la Municipalité
7. Informations du bureau du Conseil
8. Propositions individuelles et divers
9. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin rend hommage à M. Gérard Chambon, conseiller municipal à Cugy, décédé le 8 septembre d'un problème cardiaque à l'âge de 50 ans. M. Chambon était également président du comité de Direction de l'association intercommunale de l'Office régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, ainsi que du Service de Défense Incendie du Haut-Talent (SDIS Haut-Talent). L'assemblée de lève, une minute de silence est observée en sa mémoire.

Ouverture de la séance du conseil

1. Appel

Effectif : 83 personnes
Présents : 57 personnes

19 membres excusés, 7 membres non excusés.

2 nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de MM. Jean-Marie Bichsel et Claude Chatelan. 2 personnes participent en tant qu'auditrices. M. Ottonin informe qu'un courrier sera transmis aux personnes non excusées, leur rappelant l'article 6 de la nouvelle loi sur les communes, mentionné sur la convocation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Ce point a été omis comme tel dans la convocation. Malgré ceci, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 07-2023, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°02/2023 – Arrêté d'imposition 2024

La parole est donnée à M. Markus Mooser. Il rappelle qu'un excédent de charges de Frs 266'000.- a été budgété pour 2023, qui correspond à 9 points d'impôts. Des projections ont été faites à fin août pour la fin de l'année.

Les recettes conjoncturelles, soit l'impôt sur les gains immobiliers et droits de mutation, sont inférieures de Frs 113'000.- par rapport aux montants portés au budget 2023. L'impôt sur le revenu et la fortune sont légèrement supérieurs (Frs 77'000.-).

Le décompte définitif de la péréquation 2022 se monte à Frs 229'000.-, en faveur de la commune, soit 8 points d'impôts. M. Mooser note qu'il s'agit d'un retour de péréquation suite aux travaux du glissement de terrain de la RC 444. Il précise que ces 8 points sont spécifiques à cet événement et ne figureront pas dans les comptes 2024. La projection actuelle prévoit un excédent de charges se limitant à Frs 73'000.-, mais qui reste à confirmer lors de la clôture des comptes 2023. La municipalité prévoit d'ores et déjà un déficit au budget 2024 et décide de maintenir le taux actuel à 78% pour l'année 2024.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. M. Ottonin relève que lors du conseil général d'octobre 2022, la commission encourageait la municipalité à examiner la possibilité de diminuer les taxes pour lesquelles elle était compétente. La Commission constate que la municipalité a décidé de diminuer la taxe annuelle d'épuration en 2023 et la taxe déchets par habitant pour l'année 2024. M. Ottonin et la commission saluent cette décision.

L'arrêté d'imposition 2024 (taux d'imposition inchangé à 78% depuis 2021) est accepté à l'unanimité.

5. Elections – démissions

Démission :

Conseil général : Mme Seema Ney a donné sa démission du conseil général pour des raisons privées et professionnelles. M. Ottonin la remercie pour son travail effectué tant au sein du conseil général qu'à la municipalité. Il la remercie également pour son engagement lors de fonctions dans différentes commissions. Elle est acclamée par l'assemblée.

6. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

Plan d'Affectation Communal (PACom) : une séance d'information publique a eu lieu le 6 septembre. Le dossier est à l'enquête publique du 9 septembre au 8 octobre. Plusieurs personnes sont venues consulter le dossier de mise à l'enquête et des oppositions sont déjà parvenues à la municipalité.

Mobilité : M. Mooser se réjouit de l'introduction d'un second bus à 07h14 sur la ligne 60 des transports publics lausannois (TL) depuis le 25 septembre. 2 bus partent simultanément de Froideville, ce qui permet dorénavant aux usagers qui montent à Bretigny d'avoir une place. Une légère diminution (-10%) de la fréquentation de la ligne 60 a été notée par rapport à l'avant Covid (2019). Cette diminution est due à la forte augmentation de fréquentation de la ligne 54 (Renens-Le Mont-sur-Lausanne), qui a plus que doublé. Un projet d'extension de la ligne 54 est à l'étude, reliant également le CHUV et l'Ecole Hôtelière de Lausanne, sans passer par le Flon.

Sortie de municipalité : le 25 septembre, la municipalité et le personnel communal ont visité le palais fédéral à Berne, puis assisté aux débats parlementaires depuis la tribune du conseil national. Ils ont été accueillis et guidés par M. Alexandre Berthoud, conseiller national vaudois.

M. Maxime Meier

Police des constructions : M. Meier apporte une précision suite à la séance publique du 6 septembre. Une information partielle a été transmise concernant l'article 24 du nouveau règlement relatif à la zone d'habitation de très faible densité. Le nouvel article prévoit une mesure différente pour calculer

l'implantation d'une construction sur une parcelle, soit l'indice d'utilisation du sol. La municipalité a établi une note disponible sur le site internet de la commune et au pilier public.

M. Meier informe que conformément à l'article 49 al.1 LATC, durant la mise à l'enquête du PACom, la municipalité refuse tout permis de construire allant à l'encontre du plan. Des informations supplémentaires seront transmises lors du conseil général de décembre.

Plan énergie climat communal (PECC) : la municipalité a un délai au 10 octobre pour finaliser le plan et le soumettre au canton pour validation. Il sera présenté au conseil général du mois de décembre. Un tout-ménage sera transmis à la population.

Bâtiments – Maison de Ville : la municipalité souhaite assainir le bâtiment de la Maison de Ville en rendant les combles habitables, un avant-projet a été effectué. Une séance a été organisée avec le Service des Monuments historiques pour déterminer les possibilités, le bâtiment étant classé en note 2. Des réflexions sont en cours sur les possibilités de financement de ce projet. Les locataires du 1^{er} étage ont résilié leur bail de manière anticipée. L'appartement est disponible à la location pour une durée déterminée de 2 ans. Mme Nathalie Lüthi demande la nature de l'aménagement des combles. M. Meier informe que la possibilité des travaux à entreprendre (administration rapatriée, appartement créé, etc...) dépendra de la réponse du service des monuments historiques.

Jean-Daniel Cochard

Voirie : démission de M. Julien Altmann, notre employé communal, au 31 décembre. Il a été engagé comme agent d'exploitation pour la STEP à l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent (AET). Afin de remplacer M. Altmann, une annonce est parue et des dossiers de candidats ont été retenus. Ceux-ci seront reçus prochainement par la municipalité.

Forêts : suite au giron des jeunesses de Cutigny cet été, plusieurs bancs ont été récupérés. Ils ont été installés en bordure de forêt et le long du Talent.

Routes : des travaux sur la RC558 reliant Froideville à Bottens sont en cours. Certaines de nos sources d'eau se trouvent sur la commune de Froideville, avec des captages qui se situent à proximité. Des tuyaux permettant l'alimentation d'eau vers notre commune devaient passer sous cette route en travaux. Des tuyaux d'un diamètre de 40 cm et des sacs existants ont été découverts à 3.5 m de profondeur. Cette installation a permis le passage de nos tuyaux et ainsi faire l'économie d'importants travaux. Cette route sera fermée à la circulation en raison de son goudronnage du 16 au 20 octobre prochains.

Eau : le problème de coloration de l'eau est toujours d'actualité dans certaines habitations, en raison de l'ancienneté des tuyaux d'alimentation. Cette coloration est due au traitement de l'eau par la Ville de Lausanne, lorsque notre réseau est alimenté par cette dernière.

M. Roger Ammann

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) : un projet d'extension du collège de la Combe à Cugy est en cours. Il prévoit la construction d'un nouveau bâtiment, comprenant des salles de classe, l'administration de l'ASICE et l'agrandissement d'un réfectoire, qui serait relié au bâtiment existant avec une passerelle. La commune de Cugy étant propriétaire du terrain, des négociations sont en cours avec cette dernière.

Dès 2024, les soins dentaires ne seront plus facturés aux communes, mais à l'ASICE. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des élèves a diminué pour différentes raisons démographiques. La situation va se rétablir dans les années à venir. Une réflexion est en cours sur la clé de répartition des coûts de l'ASICE à charge des 4 communes en fonction du nombre d'élèves. L'idée est de répartir les coûts à 50% en fonction du nombre d'élèves et à 50% en fonction du nombre d'habitants par commune. Il en découlerait une certaine stabilité et une meilleure sécurité sur la projection des coûts. La semaine dernière le conseil intercommunal de l'ASICE s'est réuni. Plusieurs préavis (scolaire et parascolaire) ont été acceptés, notamment celui d'un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe pour un montant de Frs 270'000.-. La facture d'électricité a augmenté drastiquement. Cette future installation permettrait de produire un maximum d'énergie solaire.

L'ASICE est sous contrat d'une durée de 5 ans avec l'entreprise Car Postal pour les transports scolaires. Le contrat arrive à échéance à la fin de cette année. Un appel d'offres sur le marché public a été lancé.

Jeunesse : en 2023, la vente du passeport vacances version « farniente » a augmenté de 233%, alors que le traditionnel a baissé de 20%.

Police : plusieurs contrôles radar ont été effectués dans le village au mois de juin et août. Dix véhicules ont été dénoncés pour excès de vitesse.

Des contrôles de vitesse ont également été effectués vers l'arrêt de bus direction Bottens durant 6 jours consécutifs au mois de juin. 21'964 passages, 421 infractions, dont 3 dénoncées au procureur, vitesse maximale 125 km/h. Le radar pédagogique, installé à la rue du Village, démontre que seulement 38% des usagers respectent la vitesse de 30 km/h. Un motocycliste roulant à une vitesse de 110 km/h un vendredi après-midi a été enregistré. En cas d'observation de ce genre de cas, ne pas hésiter à composer de suite le 117.

M. Ammann enchaîne avec le stationnement interdit aux abords du collège. Une note informative a été distribuée aux parents des élèves et autres utilisateurs de l'UAPE. Des contrôles seront effectués par une personne habilitée, dès le mois de novembre, puis des amendes seront infligées.

Mme Anne Altmann demande si des contrôles seront effectués dans la cour de l'immeuble au chemin du Chêne, située en face de l'école. M. Ammann répond que si cette cour est sur le domaine privé, non.

Mme Françoise Ottonin demande quelles mesures sont prises pour sécuriser la rue du Village. M. Ammann répond que des chicanes ont été installées vers le restaurant, des marquages au sol ont été posés, ainsi que des panneaux installés. Les dépassements de vitesse ont été transmis à la gendarmerie, sans réponse concrète de leur part. M. Arnold Ottonin ajoute que lors d'un précédent conseil général, il avait été mentionné que des ralentisseurs physiques allaient être posés en fonction des résultats obtenus des radars pédagogiques. M. Cochard répond qu'il est prévu d'installer des ralentisseurs. Il précise qu'à la rue du Village la bande à droite de la route en direction du restaurant, n'est pas un trottoir. Certains piétons l'utilisent comme tel. Cette zone est à sécuriser.

M. Christophe Paccaud

Population : l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyen.nes aura lieu le 15 novembre. 70 personnes ont été conviées.

Affaires sociales – ARASPE : des soirées d'information sur l'assurance maladie auront lieu les 7 et 9 novembre dans notre région.

Service d'aide à la famille (SAF) : cette association, qui regroupe les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, a pour but de venir en aide et soutenir toutes les personnes qui en éprouvent le besoin, notamment en effectuant des transports (médecins, hôpital, tout autre rendez-vous). Le SAF recherche activement des chauffeurs bénévoles. Il n'y a pas de représentants dans notre commune. Le numéro de téléphone pour tout contact est le 076 427 66 24.

Dossier électronique du patient (DEP) : est un dossier de santé en ligne qui appartient au patient et qui contient des documents de santé utiles en cas de traitement, informations sur www.cara.ch

Proches aidants : journée intercantonale d'engagement en faveur des personnes proches aidantes le 30 octobre. En Suisse les personnes proches aidantes représentent 1 personne sur 4. Informations au 0800 660 660.

7. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le mercredi 6 décembre 2023. Il s'agit là d'une date provisoire, qui reste à confirmer. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, peut être consulté pour s'assurer de la date définitive.

La date des prochaines élections fédérales est le 22 octobre 2023. Il rappelle que le scrutin est ouvert de 10h00 à 11h00. Il attire l'attention sur certaines erreurs constatées sur les cartes de vote, dont l'absence de signature et de date de naissance.

A la suite du départ de M. Julien Altmann comme membre de la commission variable de la Step AET (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent), une personne est recherchée pour le remplacer. Merci aux personnes intéressées, déjà approchées, de bien vouloir confirmer leur intérêt à M. Ottonin au terme de la séance. La nomination se fera lors du prochain conseil général.

Il ajoute qu'un apéritif offert par la commune sera servi à l'issue de cette séance.

8. Propositions individuelles et divers

M. Eric Geiger demande si le cadran du clocher pourrait être à nouveau allumé durant la période nocturne. De plus, le cadran côté place de jeux indique depuis plusieurs mois 06h30/18h30.

M. Jean-Daniel Cochard répond que l'éclairage du cadran est lié aux installations extérieures (spot au pied du Tilleul qui consomme beaucoup d'énergie). La municipalité va examiner comment rétablir l'éclairage du cadran à moindre frais. Concernant le réglage de l'horloge, M. Maxime Meier s'occupe de la suite à donner.

Mme Jacqueline Bally informe que le déblayage de la neige sur le bord de la route du Village est difficile, dû à l'ornière en pavés. En cas de pose de ralentisseurs, cela générerait encore plus le déneigement. Des tas de neige obstruent la sortie de sa cour. M. Markus Mooser précise que la rue du Village est désormais entretenue par l'Etat de Vaud et non plus par M. Imhof, comme précédemment. M. Arnold Ottonin clôt la discussion en précisant que la sécurité routière sur cette route est concernée 365 jours par année, alors que la neige ne provoque des inconvénients que quelques jours durant l'hiver.

9 Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 21h35.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine